

alveolè



VILLE de SAVERNE



LE COUP DE POUCE

**Vélo**



**FAIRE RÉPARER SON VÉLO**

**Dans le cadre du déconfinement, le Gouvernement a pris des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français.**

## **VOUS SOUHAITEZ RÉPARER VOTRE VÉLO ?**

Si vous possédez un vélo que vous n'utilisez pas car il est endommagé et vous n'avez jamais pris le temps de le faire réparer vous êtes au bon endroit ! Profitez de ce Coup de pouce vélo-réparation pour remettre en circulation votre vélo et ainsi aller au travail ou faire vos courses.

L'État souhaite donner un coup de pouce à tous les propriétaires de vélo pour les encourager à utiliser leur vélo comme mode de déplacement, notamment en cette période de déconfinement. En effet, le vélo permet de respecter les mesures sanitaires de distanciation tout en étant respectueux de l'environnement.

Pour cela rien de plus simple : il suffit de vous rendre chez un des réparateurs affiliés, faire réparer votre vélo, et une prime pouvant aller jusqu'à 50€, par vélo, sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la réparation de votre vélo (pièces et main d'œuvre).

Cette réduction est réalisée dans le cadre du programme Alvéole à travers le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.



# FAIRE REPARER SON VÉLO PAR UN PROFESSIONNEL



## Quelles sont les conditions pour bénéficier de la réduction ?

Pour profiter de la prime de 50€, vous devez impérativement vous rendre chez un de nos réparateurs affiliés : vous pouvez trouver les coordonnées et horaires de l'ensemble de nos réparateurs partenaires en fonction de votre localisation grâce à la carte interactive.

La prime est appliquée sur le total facturé par le réparateur et ne peut dépasser 50 euros, elle ne peut être demandée qu'une seule fois par vélo jusqu'au 31 décembre 2020.

Vous devez pour bénéficier de cette prime :

- **Contacter par téléphone ou par mail le réparateur affilié de votre choix (lien carte) pour prendre rendez-vous.**
- **Vous rendre chez votre réparateur affilié avec votre vélo.**
- **Apporter un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour).**
- **Préciser au moment de votre inscription votre Nom, Prénom, Date de naissance et numéro de téléphone portable.**
- **Vous munir de votre téléphone portable car un code SMS vous sera envoyé.**



## Quelles sont les réparations éligibles à la réduction ?

La réduction s'applique aussi bien sur le remplacement de pièces que le coût de la main d'œuvre de votre réparateur. Toutes les opérations de réparation sont éligibles tant qu'elles permettent à votre vélo de rouler en toute sécurité : changement de pneus, remise en état de freins, changement du câble de dérailleur...

Les « améliorations » que vous souhaiteriez apporter à votre vélo et qui ne sont pas nécessaires pour rouler ne sont pas éligibles (amélioration du confort, achats d'accessoires, customisation du vélo...). Vous ne pouvez bénéficier de cette réduction qu'une seule fois par vélo. Votre identité ainsi que l'identification du vélo (marque, modèle, marquage, numéro de série et photo) seront vérifiées.



## Comment cela se passe une fois chez le réparateur ?

Une fois chez votre réparateur, vous devez présenter un justificatif d'identité pour faire votre demande de financement. Votre demande de réparation pour votre vélo est alors enregistrée. Un devis vous sera présenté précisant l'ensemble des réparations à réaliser, les montants associés et la réduction qui va être appliquée sur votre facture :

- **Si le forfait de réparation est inférieur à 50€ hors taxes, seule la TVA restante vous sera facturée**
- **Si le forfait de réparation est supérieur à 50€ hors taxes, une réduction de 50 € sera appliquée sur votre facture.**

Après la réalisation des réparations, le réparateur vous remettra la facture reprenant l'ensemble des éléments présenté dans le devis.

Dans le cas où votre vélo ne possède pas de numéro de série unique ou de marquage, Vous pouvez demander à faire marquer votre vélo. Le marquage est pris en charge par le coup de pouce vélo- réparation et vous pouvez ainsi lutter efficacement contre le vol.

**Si votre vélo a déjà été réparé dans le cadre du dispositif Coup de pouce vélo - réparation, vous ne pouvez pas le demander une seconde fois.**



## Exemples



### Réparation 1 :

**Je souhaite changer mes plaquettes de frein et les faire régler**

- **Exemple de prix** : 12 € TTC pour la prestation tout compris (pièce + main d'œuvre) soit 10 € HT + 2 € TVA
- **Réduction grâce à la prime coup de pouce vélo** : 10 €
- **A payer après réduction** : 2€ de TVA

### Réparation 2 :

**Je souhaite changer le cadre de mon vélo**

- **Exemple de prix** : 150 € TTC pour la prestation tout compris (pièce + main d'œuvre) soit 125 € HT + 25 € TVA
- **Réduction grâce à la prime coup de pouce vélo**: 50 €
- **A payer après réduction** : 75€ HT+ 25 € TVA soit au total 100 € TTC

# ACCEDER A LA PLATEFORME «ALVEOLE COUP DE POUCE VÉLO»

[www.coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/faire-reparer](http://www.coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/faire-reparer)



## TROUVER UN REPARATEUR

Réparateurs, à Saverne, agréés par le programme :

● **Cycles OHL SARL – Vélo Oxygen**

10 Rue Saint Nicolas

06 07 09 27 63 ou 03 88 91 17 13

● **KF BIKE SHOP**

134 Grand Rue

06 78 13 39 30



Réparateurs, à Saverne, non agréés par le programme  
mais proposant une remise exceptionnelle :

● **SAKO VELO**

2 Rue du Général Leclerc

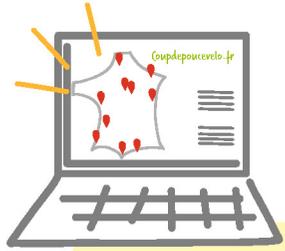
06 58 29 02 35



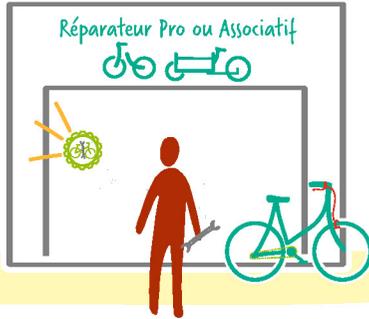
VILLE de SAVERNE

Service Développement  
Durable et Equitable

[dév.durable@mairie-saverne.fr](mailto:dév.durable@mairie-saverne.fr)



carte des partenaires affiliés  
sur [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr)



Identification des partenaires



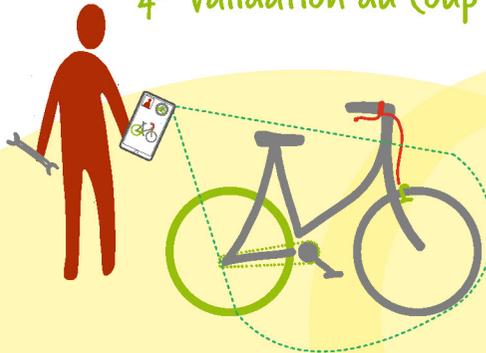
1- Pré-inscription facultative du propriétaire du vélo  
(email de confirmation) et prise de rdv auprès du réparateur

2- Accueil à l'atelier



Je suis déjà inscrit sur [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr)  
ou je m'inscris auprès du réparateur.  
J'ai besoin de :  
- Ma pièce d'identité  
- Mon téléphone portable  
- Mon vélo

4- Validation du Coup de Pouce



- Mon vélo est pris en photo



- Je reçois un code par SMS  
- Le réparateur saisi ce code



3- Réparation

5- Paiement



Je paie le reste à charge et la TVA

